

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 07 octobre 2010 - 14H15

Approuvé Conseil d'administration du
03 février 2011

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 07 octobre 2010 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Excusé
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent puis procuration à M. Denéchère
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Procuration à Mme Le Ray Richomme
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à M. Boujon
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent puis procuration à Mme Baulant
Mme LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Présente
Mme FAVREAU Michèle	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M. HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent puis procuration à Mme Le Bihan
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présente
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Présent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Procuration à M. Fourcade
M. BLANC, suppléant de M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Présent
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Excusé
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Moguedet
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Présent
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Présent
Total membres statutaires : 30		22 membres présents, 4 procurations, 4 membres absents

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri – Marc PAPAVOINE - Directeur général des services
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND – Agent comptable – Directrice des Affaires financières

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Olivier TACHEAU – Directeur du SCD
M. Didier LE GALL – Doyen de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines
M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA
M. Eric DELABAERE – Vice-président au CEVU
M. Antoine FRAILE – Vice-président aux Ressources humaines
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales
M. Yves MEIGNEN – Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective
M. Jean-Louis FERRIER – Vice-président au CS

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations : rentrée universitaire	4
2. Campagne d'habilitations 2012-2015.....	4
3. Document de présentation en vue du contrat quadriennal	5
4. Compte rendu du Comité d'Orientation Stratégique	5
5. Charte des laboratoires	6
6. Evaluation de l'IUT	6
7. Politique immobilière	6
8. Modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services : constitution d'un groupe de travail	6
9. Référentiel des équivalences horaires des enseignants chercheurs : constitution d'un groupe de travail.	7
10. Affaires statutaires	7
10.1. Statuts de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	7
10.2. Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion	7
10.3. Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers : décret 2010-175 du 23 février 2010	7
10.4. Elections : commission des statuts, comité électoral, conseil de gestion du STIC, section disciplinaire à l'égard des enseignants	8
10.5. Nomination : Directeur du SUAPS	8
11. Dispositions budgétaires	8
11.1. Remboursement des frais de mission : invités « ANR-09-BLAN-0084-01 Processus Autosimilaires »	8
11.2. Tarifs IUT : complément tarifs formation continue	8
11.3. Contribution annuelle au PRES LUNAM.....	8
11.4. Demande de gratifications dans le cadre d'un jeu économique (contrat de recherche COSAVE – GRANEM)	8
12. Procès-verbal du CA du 01/07/2010	8
13. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	9
14. Question diverse : règles d'établissement relatives à l'occupation des locaux universitaires	9

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15.

M. MARTINA présente Mme FAVREAU, maître de conférences en Sciences économiques, Doyen de la Faculté de Droit, d'économie et de gestion qui est nouvellement élue à ce conseil.

Il indique aux administrateurs que M. FURET représentera le rectorat pour cette séance. Il informe que Mme LE GAC est invitée au titre de la Région des Pays de la Loire, Mme CHAILLOT d'Angers Loire métropole et Mme BUSSET au titre du Département du Maine et Loire.

Il annonce les modifications à l'ordre du jour et les procurations des membres excusés.

Avant de débuter ce conseil, M. MARTINA souhaiterait que le CA rende hommage à l'un de ses membres qui est décédé pendant l'été. M. HAMON était une personnalité extérieure du conseil d'administration auquel il participait très régulièrement. M. MARTINA évoque sa carrière et son engagement vis-à-vis de l'Université d'Angers. M. MARTINA propose au conseil d'observer quelques instants de silence en hommage à M. HAMON.

1. Informations : rentrée universitaire

M. MARTINA explique que les effectifs de l'université augmentent (+ 1100 étudiants au 29 septembre 2010).

La mise en place des réformes qu'il a fallu affronter est menée à bien : la PACES, la masterisation des métiers de l'enseignement.

Le projet relatif aux Investissements d'avenir se précise. Les dossiers d'équipement d'excellence sont déposés, les dossiers de laboratoires d'excellence sont en voie de constitution. Les dossiers d'initiative d'excellence doivent être déposés le 17 décembre 2010. Il semblerait que le PRES UEB accepte un projet commun avec le PRES LUNAM.

2. Campagne d'habilitations 2012-2015

M. MARTINA rappelle que le maximum a été fait pour informer les différents conseils des dossiers de notre offre de formation. Les dossiers complets sont accessibles à une adresse dédiée et le dossier de séance comprend les dossiers synthétiques et les remarques du CEVU. Le débat en CEVU a été extrêmement riche et reflète tout le travail effectué en amont par les pilotes et les différents groupes chargés d'examiner cette offre de formation. Les dossiers respectent la lettre de cadrage approuvée en conseil d'administration le 03 juin 2010.

La structuration LMD correspond à celle du précédent contrat. Elle s'organise autour des domaines : Arts, lettres et langues / Droit économie et gestion / Sciences humaines et sociales / Sciences, technologies, santé.

M. DELAEBAAERE décrit les spécialités demandées dans chaque domaine au niveau Licence. Les dossiers de demandes d'habilitation comportent des changements profonds qui répondent aux remarques et critiques formulées par l'AERES en 2008, conformément à la lettre de cadrage précitée.

M. DELABAERE présente les dossiers d'habilitation. Il énonce les remarques apportées par le CEVU du 22 septembre 2010. La plupart d'entre elles ont été résolues.

M. TANNOU souhaite alerter les directeurs de composante et les membres du conseil de l'évolution des modalités de contrôle de connaissances. Il constate une diminution des épreuves d'une durée supérieure à 2 heures et de plus en plus de contrôle continu. Sans vouloir minimiser les bienfaits de ce type d'évaluation, il estime que les étudiants, surtout en licence, sont de moins en moins amenés à construire une argumentation, ce qui provoque une baisse du niveau d'expression écrite et orale. Ces éléments sont pourtant essentiels en milieu professionnel et pour les épreuves type concours. Il demande le maintien des sessions d'examen longues de façon à s'entrainer à une argumentation, notamment pour la préparation des concours type CAPES.

M. MARTINA explique que l'effort en contrôle continu porte essentiellement en début de formation. Les techniques du TD et du contrôle continu permettent un meilleur encadrement des étudiants au début de leur cursus, ceci afin de faciliter le passage du lycée à l'université. Il rappelle que les mesures prises dans le cadre du plan licence répondent à la nécessité de s'entrainer à l'élaboration d'argumentations construites. Il rejoint M. TANNOU quant à l'importance de conserver des épreuves de 3-4 heures.

M. DELABAERE présente les licences professionnelles. M. MARTINA précise qu'un effort doit être fait en

matière de passerelles des L2 dites généralistes vers les licences professionnelles. Les dossiers de licences professionnelles sont de qualité avec des relations avec les milieux professionnels clairement identifiées.

M. FOURCADE s'inquiète de la grande spécialisation dès la licence. M. DELABAERE explique que le cahier des charges des licences professionnelles oblige un affichage clair des spécialités avec une structuration très précise sur les champs de métiers visés.

M. BLANC constate que peu de licences professionnelles se font par alternance. Des partenariats plus construits avec les milieux professionnels sont à développer. M. MARTINA explique que, du point de vue de la formation continue et de l'alternance, l'université rencontre des difficultés à réunir les ressources humaines nécessaires à ce type de formation, compte tenu de notre sous-dotation. L'université est consciente de cette faiblesse et une réflexion est engagée en la matière avec nos partenaires sociaux-économiques. M. MEIGNEN précise qu'en 3 ans le nombre d'étudiants en LP en alternance a été multiplié par 3.

M. DELABAERE présente l'architecture des Masters proposés. Il énonce les remarques apportées par le CEVU du 22 septembre 2010. M. MARTINA souligne l'amélioration de la visibilité de notre offre de formation au niveau Master. Il explique que l'université rencontrera certainement des difficultés de négociation sur le nombre de spécialités ; notamment pour des masters à faible effectif. M. MARTINA note une augmentation des Masters indifférenciés (à la fois recherche et professionnel). Il précise que le Master Ressources humaines en partenariat avec l'UCO est hors dossier, il ne sera pas remonté. Il informe les administrateurs que certains éléments ne seront pas acceptés, notamment la longue liste de l'ancrage recherche de la mention de master sciences, ingénierie et management de la santé.

M. DELABAERE signale que l'élaboration des documents présentés a nécessité un gros travail de structuration et facilite la lecture de notre offre de formation. Il remercie les équipes pédagogiques pour leur investissement. M. MARTINA le rejouit mais souhaiterait que davantage de données automatiques soient remontées en central.

Les demandes de créations, de renouvellements des diplômes en Licence, Licences professionnelles et Masters pour 2010-2015 sont approuvées à l'unanimité avec 26 voix pour sous réserve des remarques apportées par le CEVU du 22 septembre 2010 encore en suspens.

M. FERRIER présente la liste des écoles doctorales pour 2010-2015. Elle a reçu un avis favorable du conseil d'administration à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Document de présentation en vue du contrat quadriennal

M. MARTINA explique que ce point est reporté au prochain conseil d'administration. Dans le cadre de l'auto-évaluation à remonter pour le 15 octobre 2010, l'AERES demande un document stratégique de 5 pages signé par le président et voté en conseil d'administration.

Ce document est demandé alors que la visite de l'AERES à l'université et celle des laboratoires n'ont pas eu lieu. De plus l'université est engagée dans une réflexion sur le grand emprunt et le dépôt des dossiers. Ces éléments vont conditionner tout notre projet d'établissement. D'autres universités estiment également inconcevable de faire remonter ce document alors que l'on se situe au début du processus de contractualisation. M. MARTINA adressera donc à l'AERES un document de présentation. Il comprendra les axes susceptibles d'être développés sous réserve de discussion, des résultats du grand emprunt, des expertises des laboratoires, de l'obtention de l'offre de formation... Ce document sera le début d'une réflexion autour de notre projet d'établissement et sera présenté aux administrateurs au prochain conseil.

4. Compte rendu du Comité d'Orientation Stratégique

M. MARTINA rappelle la façon dont s'est déroulée l'étude du COS. M. MARTINA explique que le COS a choisi de rendre son rapport sans aménagement possible de la part de l'UA. L'inconvénient majeur de ce procédé est qu'il y a des références nominatives. Cet élément ne peut pas faire l'objet d'une diffusion. Le rapport du COS constitue plus un état des lieux qu'une mise en perspective. Enfin, certains constats du COS ont fait l'objet d'aménagement depuis l'étude. Ce document a fait l'objet d'une analyse en conseil scientifique en septembre.

M. MARTINA présente les conclusions du COS :

- le COS salue la démarche et le principe d'autoévaluation
- la structuration par pôle a été appréciée malgré une réserve par rapport à un pôle peu structuré. Le pôle végétal et environnement est décrit comme un modèle alors que l'analyse est sévère concernant le pôle santé. Le COS estime que le potentiel scientifique est indéniable mais qu'il est pollué par des problèmes humains qui le fragilisent. Le pôle matériaux et Maths-STIC sont aussi salués. L'analyse pour le pôle SHS est nuancée : difficulté à structurer mais un potentiel fort à exploiter (confluence, maison des sciences humaines, Granem).
- l'insertion régionale et interrégionale choisie par l'UA a été appréciée.
- le COS a également apprécié les relations avec les collectivités territoriales

5. Charte des laboratoires

M. FERRIER présente la charte des laboratoires. Il explique que différents groupes de travail se sont réunis. L'un d'entre eux, chargé d'étudier la vie en laboratoire, avait pour mission d'élaborer une charte des laboratoires dans le sens de principes de fonctionnement.

La charte des laboratoires est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de l'ajout de « autres chercheurs » en tant que membres permanents.

6. Evaluation de l'IUT

M. CLEDY présente l'évaluation de l'IUT aux administrateurs. M. MARTINA salue le dynamisme de l'IUT d'Angers.

7. Politique immobilière

M. MOGUEDET présente les constructions immobilières au sein des différents campus de l'université dans le cadre du CPER 2007-2013.

Il explique que la préfecture de Région a demandé officiellement que l'université renonce à certains crédits. Le bâtiment hébergeant le SUMPPS est un bâtiment de la ville et l'Etat ne peut pas financer de travaux sur des bâtiments qui ne lui appartiennent pas. Concernant la construction d'un bâtiment dévolu à la formation continue, le projet a évolué et ne sera pas réalisé au cours de ce CPER. Cette décision n'est pas un renoncement aux crédits, elle permettra d'engager d'autres opérations.

L'Université d'Angers renonce momentanément à réaliser les opérations immobilières suivantes prévues au CPER 2007-2013 :

- La rénovation du SUMPPS (Maison des étudiants) pour laquelle 500 000€ avaient été prévus au CPER, puisque des crédits de l'Etat ne peuvent être affectés à des opérations menées sur des bâtiments qui ne lui appartiennent pas. L'ancienne Maison des étudiants est en effet propriété de la Ville d'Angers.
- La construction d'un bâtiment dévolu au CUFCo, service de formation continue de l'Université d'Angers, pour lequel 1,25 M d'Euros avaient été prévus au CPER. Le CUFCo est provisoirement hébergé dans des bâtiments loués par l'Université d'Angers à la CCI du Maine et Loire et pourrait occuper à l'avenir les locaux de l'UFR ITBS si cette UFR devait occuper de nouveaux bâtiments.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 21 voix pour.

8. Modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services : constitution d'un groupe de travail

M. MARTINA présente le décret relatif aux modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services. Pour la mise en place de ces modalités, un groupe de travail est créé.

M. COADOU demande qu'un personnel BIATOSS participe à ce groupe de travail.

Anne-Marie LE RAY RICHOMME, Pierre FRERE, Franck COADOU sont désignés à l'unanimité avec 21 voix pour et participeront au groupe de travail étudiant les modalités d'attribution de l'intéressement des

personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services.

M. MARTINA rappelle la composition du groupe de travail :

- Président
- Vice-président du conseil scientifique
- Vice-président Ressources humaines
- 2 Enseignants chercheurs élus par le CS en son sein : B. LAPIED et R. DUMOULIN (CS du 27/09/2010)
- 2 Enseignants chercheurs élus par le CA en son sein : Anne-Marie LE RAY RICHOMME, Pierre FRERE
- 1 personnel BIATROSS élu au sein du CA : Franck COADOU
- Directeur général des services / Service juridique
- Agent comptable ou son représentant
- Directrice des ressources humaines
- 3 experts dont le Directeur du SAIC

9. Référentiel des équivalences horaires des enseignants chercheurs : constitution d'un groupe de travail

Anne-Marie LE RAY RICHOMME et Christophe DUMAS sont désignés à l'unanimité avec 21 voix pour et participeront au groupe de travail étudiant l'application du référentiel des équivalences horaires des enseignants chercheurs à l'Université d'Angers.

M. MARTINA rappelle la composition du groupe de travail :

- Président
- 2 Enseignants chercheurs élus par le CA en son sein : Anne-Marie LE RAY RICHOMME, Christophe DUMAS
- Vice-président du conseil d'administration
- Vice-président aux Ressources humaines
- Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective
- 5 directeurs de composantes : M. DUVAL, Mme FAVREAU, M. SCHAUB, M. CLEDY, M. ROBLEDO
- Directeur général des services ou son représentant
- Agent comptable ou son représentant
- Directrice des ressources humaines

10. Affaires statutaires

10.1. Statuts de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services

M. MOGUEDET présente les statuts de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour.

10.2. Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion

L'étude des statuts de l'UFR Droit, économie et gestion est reportée.

10.3. Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers : décret 2010-175 du 23 février 2010

Les modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers permettant de répondre aux exigences du décret 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour.

10.4. Elections : commission des statuts, comité électoral, conseil de gestion du STIC, section disciplinaire à l'égard des enseignants

Mme Michèle FAVREAU est élue à la commission des statuts.

M. Christophe BOUJON est élu au conseil de gestion du STIC.

Mme Camille BAULANT (collège des « professeurs des universités »), Mme Michèle FAVREAU (collège des « maîtres de conférences »), M. Hervé MENOU (collège des « autres enseignants ») sont élus à la section disciplinaire à l'égard des enseignants.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Mlle Lan Min LE BIHAN est élue au comité électoral.

Cette décision a été adoptée à bulletin secret à la majorité avec 15 voix pour (M. BARDE : 5 voix pour, 1 abstention).

10.5. Nomination : Directeur du SUAPS

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité avec 21 voix pour à la nomination de M. PROUCHET par le président en tant que Directeur du SUAPS.

11. Dispositions budgétaires

11.1. Remboursement des frais de mission : invités « ANR-09-BLAN-0084-01 Processus Autosimilaires »

La demande d'attribution d'un forfait de 50€ par jour au titre du remboursement des frais de mission (hors hôtel ou résidence) des experts scientifiques invités dans le cadre projet ANR « ANR-09-BLAN-0084-01 Processus Autosimilaires » piloté par l'UMR CNRS 6093 - LAREMA dans la limite de son financement est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

La demande devra être présentée à la Direction des affaires financières de l'université sous la forme d'un tableau reprenant les informations suivantes : nom des personnes concernées, université d'origine, dates du séjour, nombre de forfaits demandés, montant total du remboursement. Ce tableau sera signé par le coordinateur du projet et le directeur du laboratoire.

11.2. Tarifs IUT : complément tarifs formation continue

Les tarifs de l'IUT à partir de 2009-2010 sont approuvés à l'unanimité avec 18 voix pour : LP Responsable d'équipe en production en Bio-Industries, LP Ingénierie des machines spéciales, DU ETI, LP M.M.I. - Qualité, Sécurité, Environnement, LP Biologie Analytique & Expérimentale Micro-organismes, LP Responsable d'équipe en production en Bio-Industries, LP Agriculture Bio, Formation qualifiante Evaluation « préformative de CQPM 223 - Chargé de maintenance Industrielle » et « Epreuve de CQPM 223 - Chargé de maintenance Industrielle ».

11.3. Contribution annuelle au PRES LUNAM

La demande de contribution annuelle au PRES LUNAM de 80 000 € pour l'année 2010 (CF 900101) est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

11.4. Demande de gratifications dans le cadre d'un jeu économique (contrat de recherche COSAVE – GRANEM)

La demande de gratifications dans le cadre d'un jeu économique (contrat de recherche COSAVE – GRANEM - CF 911EA21) pour un montant total de 800€ est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

12. Procès-verbal du CA du 01/07/2010

Le procès-verbal du CA 01/07/10 est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

13. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

14. Question diverse : règles d'établissement relatives à l'occupation des locaux universitaires

M. MARTINA explique que des étudiants de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont demandé la mise à disposition d'un amphithéâtre dans le cadre du mouvement de contestation du projet sur les retraites. Cette demande ne respectait pas les règles instituées par le conseil de gestion de cette UFR (délais, d'identification des responsables et responsabilités). Il estime que cette demande récurrente d'occupation n'est pas acceptable et il souhaite alerter le conseil d'administration sur ces difficultés. Il s'agit d'édicter des règles, d'identifier les responsables et d'exclure toute préemption sur des locaux universitaires sur des questions à venir. Il est souhaitable que l'on tende vers des règles d'établissement en la matière. Cela reviendrait à diffuser les bonnes pratiques et permettrait de sécuriser les étudiants et les personnels. Ce document rappellerait notamment les contraintes d'horaires liées aux cours. Il faut un minimum d'organisation et d'ordre pour que la démocratie fonctionne. Une réflexion sur des règles d'établissement permettant de concilier l'expression, la liberté et l'organisation légitime des enseignements va être engagée et un projet sera présenté au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épousé, M. MARTINA lève la séance à 18H10.

**Le Président
de l'Université d'Angers,
Daniel MARTINA**



**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,
Henri-Marc PAPAVOINE**

